

**COMITÉ SYNDICAL  
RÉUNI LE 30 AVRIL 2024 À 20H00  
À LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

**Etaient présents :**

Dompierre-sur-Yon :	Pascal MOLLÉ
Essarts-en-Bocage :	Caroline GILBERT, Joël MERCIER, Frédéric ALTARE
La Ferrière :	Alain OGER
La Merlatière :	Philippe BÉLY, Sylvie MARIOT, Sébastien PARPAILLON
L'Oie :	Gérard PIET, Nicolas METAIS
Sainte Florence :	Christelle GRÉAU, Joël RIGAUDEAU
Communauté de communes du Pays de Chantonay :	Isabelle MOINET, Cyrille GUIBERT, Jean-Claude DREUX

**Absents :**

Dompierre-sur-Yon :	Eléonore GALLOIS, Nicolas DENIS
Essarts-en-Bocage :	/
La Ferrière :	Anne CLOATRE a donné pouvoir à Alain OGER, Dominique BUGEL
La Merlatière :	/
L'Oie :	Fanny CHACUN a donné pouvoir à Gérard PIET
Sainte Florence :	Jean-Paul CROUÉ a donné pouvoir à Christelle GRÉAU
Communauté de communes du Pays de Chantonay :	/

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, il a été également procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Comité syndical. M. Joël MERCIER est élu à l'unanimité.

**1) APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 AVRIL 2024**

Le Comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la dernière réunion du 23 avril 2024.

**2) DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10, prévoyant notamment que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peut déléguer certaines de ses attributions au Président ou à certains vice-présidents ;

Considérant qu'afin de faciliter le bon fonctionnement du Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage, il convient de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, le pouvoir :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 200 000 € hors taxes.

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- délèguent à Madame la Présidente, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 200 000 € hors taxes.

Etant précisé que la Présidente en rendra compte en Comité Syndical.

**3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame la Présidente rappelle que le compte de gestion 2023 résume l'ensemble des opérations comptables de l'exercice 2023 exécuté par le comptable public du SIVU Gendarmerie.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte de gestion fait apparaître :

- pour l'exercice 2023 : un résultat excédentaire de 77 016,96 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 75 980,39 € et pour la section d'investissement par un déficit de 1 036,57 €
- pour le résultat de clôture 2023 (exercices cumulés) : un résultat excédentaire de 942 921,21 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 944 158,39 € et par un résultat déficitaire de 1 237,18 € pour la section d'investissement.

Considérant que ces résultats sont identiques à ceux du compte administratif,

**Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :**

- **approuvent le compte de gestion 2023 du budget du Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage,**
- **autorisent Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.**

**4) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif soumis au Comité syndical résume les opérations comptables émises par le Président du SIVU Gendarmerie.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'élire le Président de séance.

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif fait apparaître :

- Pour l'exercice 2023 : un résultat excédentaire de 77 016,96 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 75 980,39 € et par un déficit d'investissement de 1 036,57 €.
- Pour le résultat de clôture (exercices cumulés) : un résultat excédentaire de 942 921,21 € se décomposant pour la section de fonctionnement par un excédent de 944 158,39 € et pour la section d'investissement par un résultat déficitaire de 1 237,18 €.

**Madame Caroline GILBERT, Présidente, quitte provisoirement la salle de conseil,**

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- élisent, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif pour l'exercice 2023, Madame Isabelle MOINET, Vice-Présidente du Syndicat mixte ;
- approuvent, en l'absence de Madame la Présidente du Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif du budget dudit Syndicat, pour l'exercice 2023, tel que résumé ci-dessus ;
- reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;
- arrêtent le résultat cumulé de l'exercice, tel que présenté ci-dessus ;
- autorisent Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

## 5) AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant que la balance du budget principal présente un excédent de la section de fonctionnement de 944 158,39 € et un résultat déficitaire de la section d'investissement de 1 237,18 €,

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- décident d'affecter les résultats 2023 dans le budget 2024 de la façon suivante :
  - Section de fonctionnement – recettes :  
002 – excédent de fonctionnement reporté : 942 921,21€
  - Section d'investissement – dépenses :  
001 – déficit d'investissement reporté : 1 237,18 €
  - Section d'investissement – recettes :  
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 237,18 €
- autorisent Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

## 6) VOTE DU BUDGET 2024

Madame la Présidente soumet au vote du Comité Syndical le budget primitif, dans la continuité du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 23 avril 2024. Le vote s'effectue par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Le projet de budget est joint en annexe.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adoptent le budget 2024 du Syndicat Mixte Fermé Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage,
- autorisent Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

## INFORMATIONS DIVERSES

Les travaux de la nouvelle gendarmerie avancent (cellule montée, etc.).  
L'objectif est une livraison fin 2025.

LA PRÉSIDENTE,  
Caroline GILBERT

